

L'ABELLE

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN

EDITION HEBDOMADAIRE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE

Résumant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres.

ENTREPRISE AU SERVICE

EDITION HEBDOMADAIRE

De la semaine à la semaine, nous vous donnons les nouvelles de la semaine.

L'ABELLE

Publie tous les jours, en outre de matières politiques, littéraires et locales.

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Étranger.

Un Bulletin Maritime.

Les dépêches de Navires en partance dans les ports étrangers et américains, pour la Nouvelle-Orléans.

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier.

Un Bulletin Commercial.

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

50 YEARS' EXPERIENCE

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description will quickly receive our opinion. We also invent and design. Our work is guaranteed. Send your sketch and description to MUNN & CO. 361 Broadway, New York.

Bureaux et Ateliers

MARCHE AUX BESTIAUX

Bœufs de Texas et de l'Ouest... Choix par livre, gros, 4.90-5.00; par livre, gros, 4.80-4.90; par livre, gros, 4.70-4.80; par livre, gros, 4.60-4.70; par livre, gros, 4.50-4.60; par livre, gros, 4.40-4.50; par livre, gros, 4.30-4.40; par livre, gros, 4.20-4.30; par livre, gros, 4.10-4.20; par livre, gros, 4.00-4.10; par livre, gros, 3.90-4.00; par livre, gros, 3.80-3.90; par livre, gros, 3.70-3.80; par livre, gros, 3.60-3.70; par livre, gros, 3.50-3.60; par livre, gros, 3.40-3.50; par livre, gros, 3.30-3.40; par livre, gros, 3.20-3.30; par livre, gros, 3.10-3.20; par livre, gros, 3.00-3.10; par livre, gros, 2.90-3.00; par livre, gros, 2.80-2.90; par livre, gros, 2.70-2.80; par livre, gros, 2.60-2.70; par livre, gros, 2.50-2.60; par livre, gros, 2.40-2.50; par livre, gros, 2.30-2.40; par livre, gros, 2.20-2.30; par livre, gros, 2.10-2.20; par livre, gros, 2.00-2.10; par livre, gros, 1.90-2.00; par livre, gros, 1.80-1.90; par livre, gros, 1.70-1.80; par livre, gros, 1.60-1.70; par livre, gros, 1.50-1.60; par livre, gros, 1.40-1.50; par livre, gros, 1.30-1.40; par livre, gros, 1.20-1.30; par livre, gros, 1.10-1.20; par livre, gros, 1.00-1.10; par livre, gros, 0.90-1.00; par livre, gros, 0.80-0.90; par livre, gros, 0.70-0.80; par livre, gros, 0.60-0.70; par livre, gros, 0.50-0.60; par livre, gros, 0.40-0.50; par livre, gros, 0.30-0.40; par livre, gros, 0.20-0.30; par livre, gros, 0.10-0.20; par livre, gros, 0.00-0.10.

AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire de la E. A. Carrère & Co., Compagnie, limitée en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 62,670 - Division E - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

ÉTAT DE LA LOUISIANE - COUR CIVILE

En la Cour d'Orléans - No 63,520 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

Dans l'affaire de la Independent Cotton Oil Company, limitée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 49,974 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 59,922 - Division D

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 59,922 - Division D

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

MONITION

Attention que non un ordre de vente rendu par le tribunal de la paroisse d'Orléans, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ

Un certain lot de terre et les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la paroisse d'Orléans, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 63,971 - Division B

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 63,971 - Division B

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

Succession de Joseph A. Reigonaux

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 63,971 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

Succession de Gilbert Lyman

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 63,971 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Manuel Canillite

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 63,971 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

Succession de Thérèse Margaret Collins

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 63,971 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

Succession de Thérèse Margaret Collins

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 63,971 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

Succession de Appoline Peiffer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 63,971 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

Succession de Mrs. Anna Maria N. Inter

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 63,971 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

Succession de Mrs. Anna Maria N. Inter

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 63,971 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

Succession de Mrs. Père Rozario Nasc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 63,971 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

Succession de John Janeway

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 63,971 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

Succession de Henry Carter et Francis Carter, en femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 63,971 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

Succession de John W. Howe

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 63,971 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

Succession de Gilbert Lyman

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 63,971 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de propriétés de valeurs multiples, situées dans le Premier District des paroisses de Terre de l'Orléans et de Terre de l'Orléans, entre les rues Melponne et Terpeloch.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 63,967 - Avis est

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriétés de valeurs multiples, situées dans le Premier District des paroisses de Terre de l'Orléans et de Terre de l'Orléans, entre les rues Melponne et Terpeloch.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriétés de valeurs multiples, situées dans le Premier District des paroisses de Terre de l'Orléans et de Terre de l'Orléans, entre les rues Melponne et Terpeloch.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 63,798 - Avis est

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur de quatre-vingt-dix dollars.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS - No 63,359 - Avis est

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, de déposer leurs créances dans les dix jours qui suivront la présente notification, dans le cas où ils n'ont pas déjà fait connaître leurs créances au greffe de la Cour, par un acte en date du 15 janvier 1901, en vertu duquel le second compte provisoire présenté par Joseph Trépo, receveur dans cette affaire, a été approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur de quatre-vingt-dix dollars.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur de quatre-vingt-dix dollars.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur de quatre-vingt-dix dollars.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur de quatre-vingt-dix dollars.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur de quatre-vingt-dix dollars.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur de quatre-vingt-dix dollars.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur de quatre-vingt-dix dollars.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur de quatre-vingt-dix dollars.

Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. 1901 - 12 22 25

VENTES A L'ENCAIN.

Par E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

Une Offre Sans Pareille.

LA VENTE LA PLUS GRANDE ET LA PLUS IMPORTANTE DE LA SAISON. SUCCESSION DE FERDINAND REUSCH, JR. Comprenant de Magnifiques Résidences, Cottages Simples et Doubles, et Terrains Désirables pour Bâtir. DANS LES PREMIER, QUATRIÈME, SIXIÈME ET SEPTIÈME DISTRICTS.

Une occasion de faire des placements de premier ordre à des termes favorables.

MERcredi 20 FEVRIER 1901, à la Bureau des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 606 rue Perdido, près Carondelet à 11 A. M.

La magnifique résidence formant le coin des rues Prytanée et Seconde, mesurant 126'6" x 174'4".

La résidence moderne, formant le coin des rues Joséphine et Brainerd, sur deux lots de terre mesurant ensemble 87'8" x 111'4".

Deux cottages doubles, 2914, 2920, 2922 et 2924 rue Dryades près de la rue Sixième.

Un cottage simple, 2916 rue Dryades, près Sixième.

Deux cottages doubles nouvellement bâtis, 4920, 4922, 4928 et 4930 rue Dryades, près de la rue Sixième.

Deux cottages doubles désirables, 424, 426, 432 et 434 Ave. Washington.

La jolie résidence moderne à deux étages, 751 rue Maple, près Cherokee.

La moitié indivise des propriétés suivantes: Deux lots et améliorations connus comme le 855 rue Carondelet, près de la rue St-Joseph.

Deux cottages sur l'avenue Henry Clay, près de la rue Howard.

Un certain lot de terre à peu près un demi-lot borné par l'avenue Peters et les rues S. Liberty, Octavia et S. Franklin.

Quatre-vingt-dix-cinq lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, privilèges, servitudes et avantages appartenant à ce terrain, situés dans le Sixième District de cette ville, dans le lot n° 1315, borné par les rues Colisée, Perrier, Robert et Upperline, délimités par les rues Nos 16 et 18 sur un devis fait par Sidney G. de Lisle, annexé à un acte de vente de ladite défunte, de Mme Ollie Marie, femme d'Alphonse Miltzenberger, femme de Michel V. Délan, notaire en cette ville, en date du 15 mai 1891, (C.O. Livre 143 folio 549).

Et la vente